

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 27 FEVRIER 2020**

Sous la présidence de M. Pierre KAETZEL, maire.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Michèle FONTANES, M. Régis BONNET, Mme GAHLINGER Marie-Paule, M. Gérard KILFIGER, adjoints au maire,

MM. Marcel TRAPPLER, Dominique BOSS, Jean-Marc WILT, Christophe SCHMITT, Mmes Aurélie MENG, Fanny REHM-MUNCH et M. Gilles BERRING, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Marc GOETZ (qui a donné procuration à M. WILT) et Mme Gwladys BECKER (qui a donné procuration à Mme FONTANES), conseillers municipaux.

Absents non excusés : Mme Mireille LIMBACH, M. Serge VETTER et Mme Brigitte PARIS, conseillers municipaux.

Assistaient en outre à la séance : MM. Hubert ARTZ, secrétaire général de mairie, et William PICARD.

---

### ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2020.
- III. Informations :
  - a) communales
  - b) intercommunales.
- IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
- V. Déclarations d'intention d'aliéner.
- VI. Etude de déplacement et de mobilité autour de Saverne.
- VII. Transfert de domaine public.
- VIII. Plan de formation du personnel communal.
- IX. Protection sociale complémentaire – risque santé des agents communaux.
- X. Réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux.
- XI. Divers.
  1. Comptes administratifs 2019.
  2. Comptes de gestion 2019.
  3. Mise en place d'un automate pour activation du système de refroidissement de l'Espace Le Zornhoff.
- XII. Questions-réponses.

---

M. le maire ouvre la séance à 19 h 10'.

Il souligne qu'il s'agit là de la dernière réunion du Conseil Municipal de la mandature actuelle et de sa propre mandature en tant que maire qui a débuté en 1995. Il remercie tous les conseillers municipaux, actuels mais aussi précédents depuis vingt-cinq ans, pour leur bonne collaboration durant ses quatre mandats. Il fait état de deux points qui reflètent le développement de la commune sur cette période : d'une part l'augmentation de près de 25 % de la population, et d'autre part le nombre des emplois sur Monswiller par rapport à la population, qui a rétabli le ratio des années 1960. Puis il souhaite bonne continuation aux conseillers qui poursuivront leur action communale.

## **I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

Le Conseil Municipal, unanime, désigne M. Gilles BERRING en tant que secrétaire de séance.

## **II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2020.**

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2020, sans observation.

## **III. Informations.**

### a) Communales.

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA) a réalisé ce jour un sondage de sol au bas de la rue Firth. Il s'agit là d'un préalable aux travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la partie aval de la rue Firth, qui débuteront mi-avril 2020. M. BAMBERGER précise que ce chantier, d'une durée de six mois, perturbera sérieusement la circulation. Le SDEA se charge d'informer par circulaire les riverains et les commerces, qui demeureront accessibles.

En octobre, à l'issue des travaux du SDEA, débutera l'opération de réfection des voiries des rues Firth – 2<sup>e</sup> tranche et rue Baerenthal décidée par la commune.

Mme FONTANES indique que la Fête des Aînés, organisée le 23 février à l'Espace Le Zornhoff, s'est parfaitement déroulée. Un record de participation a même été battu : 330 personnes ont participé à cet événement. Mme FONTANES exprime ses remerciements à toutes les personnes qui ont aidé au bon déroulement de cette fête.

### b) Intercommunales.

Le dossier concernant la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols en vue de l'extension de la société KUHN sur le site de la Faisanderie fait du

surplace. La concertation du public relative à ce projet, initialement prévue en décembre 2019, ne sera réalisée qu'en juin 2020.

M. KAETZEL s'étonne de la rapidité et de la facilité avec lesquelles le projet d'implantation d'un bâtiment logistique de 150000 m<sup>2</sup> sur une emprise au sol de 18 hectares de la société Amazon devrait pouvoir se réaliser sur la commune de Dambach-la-Ville.

M. BONNET rend compte de la réunion du Comité de pilotage de la ZAC du Martelberg qui s'est déroulée le 25 février. Concernant Monswiller plus particulièrement :

- la société VPCF agrandira son hall existant et a réservé un terrain voisin en vue d'une nouvelle extension future ;
- la société R&D souhaite agrandir de 2500 m<sup>2</sup> vers l'entrée de zone, son bâtiment existant, et créer un espace parking ; ce projet nécessite toutefois le déplacement de la piste cyclable existante, si possibilité et autorisation ;
- la société FIBA envisage de s'implanter dans la ZAC, sur le lot à l'arrière de la boulangerie REUTENAUER ;
- les sociétés BENDER (machines agricoles), établie rue Saint Nicolas à Saverne avant l'incendie de son magasin, et TRIODO, installée dans la ZA Dreispitz-Marlène, ont fait des demandes pour s'établir dans la ZAC du Martelberg ; le règlement de cette dernière ne permet – à priori – pas ces implantations.

#### **IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.**

Néant.

#### **V. Déclarations d'intention d'aliéner.**

Rapporteur : M. KAETZEL.

La commune est saisie de deux déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

*Commune de MONSWILLER*

<i>section</i>	<i>parcelle(s)</i>	<i>lieu-dit</i>	<i>surface (en ares)</i>
9	4	Forrerfeld	141,21
1	396/93	11, rue Saint Michel	4,08

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal :

- à l'unanimité, décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dont dispose la commune quant au bien cadastré section 9 parcelle n° 4 ;
- par 14 voix pour et 1 contre, décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dont dispose la commune quant au bien cadastré section 1 parcelle n° 396/93.

## **VI. Etude de déplacement et de mobilité autour de Saverne.**

Rapporteur : M. KAETZEL.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé de réaliser une étude quant au trafic d'engins motorisés sur le secteur de la région de Saverne. Cette étude, entièrement prise en charge par le Département et d'une durée de six mois, permettra de distinguer les problèmes de circulation sur le secteur Dettwiller - Steinbourg – Monswiller – Saverne – Saint Jean Saverne et devrait proposer des solutions à mettre en œuvre par les communes pour y remédier. Les communes seront appelées à s'engager au vu des résultats de l'étude.

La première phase de l'étude consiste à réaliser un diagnostic partagé par l'ensemble des collectivités concernées : département, communauté de communes, communes. Il s'agit de réunir toutes les informations existantes et d'associer tous les acteurs du territoire, publics et privés. Ces données seront cartographiées pour permettre de prioriser les enjeux en offrant une lecture cohérente du sujet. Les résultats obtenus doivent être des outils d'aide à la décision pour engager des études complémentaires ou des plans d'action. Chaque collectivité disposera ainsi d'une approche globale de cette thématique afin de mieux hiérarchiser ses choix d'action et d'en anticiper les effets.

Considérant que les communes de Steinbourg, Saverne, Otterswiller et Monswiller, la Communauté de Communes du Pays de Saverne et le Département du Bas-Rhin ont les mêmes intérêts que la commune de Monswiller à la réalisation de cette étude, et participeraient ainsi à celle-ci,

considérant que les moyens nécessaires à la réalisation de la première phase de cette étude (diagnostic) sont pris en charge intégralement par le Département du Bas-Rhin, lequel missionnera l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) pour six mois,

et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- engager la commune de Monswiller dans la démarche proposée ;
- participer aux instances de pilotage politique (COFIL) et techniques (ateliers) de l'étude, ainsi qu'aux entretiens permettant d'affiner la connaissance du sujet ;
- mettre à disposition les ressources documentaires disponibles.

## **VII. Transfert de domaine public.**

Rapporteur : M. KAETZEL.

Une vérification récente réalisée par les services du Département a permis de constater qu'une parcelle située sur le banc de Monswiller (à l'angle rue du Martelberg – RD 421) n'a pas vocation à rester dans le domaine public

départemental et doit être transférée dans le domaine public communal. Il s'agit de la parcelle cadastrée section 8 n° 41, d'une contenance de 2,63 ares.

Le Département propose de régulariser cette situation foncière par un acte de cession en la forme administrative (rédigé par le service des opérations foncières).

Appelé à se prononcer, et considérant que cette opération sera gratuite pour la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le transfert du domaine public départemental dans le domaine public communal du bien cadastré *Commune de MONSWILLER*, section 8, lieu-dit *Fasanenwald*, parcelle n° 41 ;
- autorise le maire ou un adjoint délégué à signer l'acte administratif à intervenir.

### **VIII. Plan de formation du personnel communal.**

Rapporteur : M. KAETZEL.

L'article 7 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 prévoit que «les régions, les départements, les communes (...) établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formations prévues en application des 1°, 2°, 3° de l'article 1».

L'instrument, mais surtout la démarche qu'il représente, doit :

- assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents ;
- prévoir les actions retenues au titre du droit individuel à la formation (DIF) ;
- prendre en compte les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, les préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que le bilan de compétence, la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Les coûts de formation seront pris en charge par la commune lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a rendu un avis favorable sur le projet de Plan de formation des agents de la commune de Monswiller pour les années 2020 à 2024 au cours de sa séance du 27 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de formation de la commune de Monswiller, pour les années 2020 à 2024 ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires aux budgets communaux successifs ;
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

## **IX. Protection sociale complémentaire – risque santé des agents communaux.**

Rapporteur : M. KAETZEL.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG 67) a lancé une consultation auprès des mutuelles afin de garantir le risque Santé des agents territoriaux. La commune de Monswiller a la possibilité d'adhérer à la convention proposée par la mutuelle retenue par le CDG 67, en lieu et place de la mutuelle labellisée à laquelle la commune a adhéré en 2012.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 janvier 2020 quant à l'adhésion de la commune de Monswiller à la convention de participation santé 2019-2024, entendu l'exposé de M. le maire,

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) décide d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque SANTE couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;
- 2) accorde une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé ;
- 3) autorise le maire à signer les contrats et conventions d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tous actes en découlant.

## **X. Réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux.**

Rapporteur : M. KAETZEL.

Dans le cadre des obligations incombant à chaque autorité territoriale en matière d'hygiène et de sécurité du travail, la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux auxquels sont soumis les agents territoriaux est une étape incontournable. Ce diagnostic est suivi d'un plan de prévention de ses risques à mettre en œuvre par toutes les collectivités.

La commune de Monswiller n'a pas encore réalisé son diagnostic des risques psychosociaux, ni le plan de prévention.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose aux collectivités territoriales de réaliser ces actes pour elles. Il a pour cela mis en place un groupement de commandes pour la réalisation de diagnostic des risques psychosociaux par un prestataire extérieur. Cette démarche mutualisée permet aux employeurs territoriaux d'être en règle avec leurs obligations et responsabilités. Elle prendra effet au deuxième semestre 2020 et se poursuivra en 2021.

Considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux collectivités et établissements publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

Considérant la proposition de M. le maire en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et l'élaboration d'un plan de prévention, et missions afférentes ;
- autorise le maire à signer l'avenant d'adhésion à ladite convention dont les dispositions sont les suivantes :
  - le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire ;
  - la commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
  - le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité ainsi que le remboursement des frais de gestion (à hauteur de 8 %) au budget primitif.

## **XI. Divers.**

### **1. Compte administratif de l'exercice 2019.**

Rapporteur : M. BAMBERGER.

M. le maire quitte la séance dont M. BAMBERGER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, assume la présidence.

Suivant l'avis favorable de la commission communale des finances et du budget qui a procédé le 25/02/2020 à la vérification des pièces justificatives afférentes à l'exercice 2019,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de l'exercice 2019 des budgets principal et annexes dont les balances sont arrêtées comme suit :

**a) budget communal principal**

<i>SECTION</i>	<i>FONCTIONNEM.</i>	<i>INVESTISSEM.</i>	<i>TOTAUX</i>
Dépenses 2019	1.480.114,37	1.017.059,15	
Recettes 2019	1.742.440,75	1.059.436,07	
Résultat d'exécution 2019	262.326,38	42.376,92	304.703,30
Résultat 2018	241.618,44	343.753,60	585.372,04
Part affectée à l'investissement	241.618,44		241.618,44
<b>Résultat de clôture 2019</b>	<b>262.326,38</b>	<b>386.130,52</b>	<b>648.456,90</b>

**b) service de transport scolaire (budget annexe)**

<i>SECTION</i>	<i>FONCTIONNEM.</i>	<i>INVESTISSEM.</i>	<i>TOTAUX</i>
Dépenses 2019	48.670,68		48.670,68
Recettes 2019	23.374,54		23.374,54
Résultat d'exécution 2019	- 25.296,14		- 25.296,14
Résultat 2018	15.425,19	0,00	15.425,19
Part affectée à l'investissement			
<b>Résultat de clôture 2019</b>	<b>- 9.870,95</b>	<b>0,00</b>	<b>- 9.870,95</b>

**c) urbanisation de l'Altenberg (budget annexe)**

<i>SECTION</i>	<i>FONCTIONNEM.</i>	<i>INVESTISSEM.</i>	<i>TOTAUX</i>
Dépenses 2019	0,00	0,00	0,00
Recettes 2019	0,00	0,00	0,00
Résultat d'exécution 2019	0,00	0,00	0,00
Résultat 2018			
Part affectée à l'investissement			
<b>Résultat de clôture 2019</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Tous les nombres ci-devant sont exprimés en €.

M. le maire regagne la séance et en reprend la présidence. Il remercie ses collègues du Conseil Municipal pour leur confiance tout au long de ses années de mandature.

**2. Comptes de gestion de l'exercice 2019.**

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion de l'exercice 2019 établis par Mme la perceptrice de Saverne. Ces comptes font état, pour les budgets principal et annexes, de résultats identiques à ceux constatés au compte administratif 2019.

### **3. Mise en place d'un automate pour activation du système de refroidissement de l'Espace *Le Zornhoff*.**

Rapporteurs : MM. KAETZEL et KILFIGER.

Après avoir entendu les explications de M. KILFIGER, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser l'investissement suivant : mise en place d'un automate avec serveur web intégré pour permettre l'activation du système de refroidissement de l'Espace *Le Zornhoff*, pour un montant de 4.450,00 € H.T. ;
- autorise le maire à engager cette dépense.

M. le maire lève la séance à 20 heures 20'.